

Hérouville Saint Clair, le 6 mars 2020

L'Inspecteur d'académie,  
Directeur académique des services de l'éducation  
nationale du Calvados

à

Monsieur le Directeur  
Centre "Lionel Terray"

Le Viaduc  
14570 CLECY



Division de l'organisation  
Scolaire et de la scolarité  
DOSS 2

Réf. :MCGF/IM/2020-0156

Dossier suivi par  
Isabelle MARTIN

Téléphone  
02 31 45 96 15

Télécopie  
02 31 45 96 70

Mél.

dsden14-doss24@ac-caen.fr

2, place de l'Europe B.P.90036  
14208 Hérouville Saint Clair  
Cedex

Monsieur le Directeur,

Pour faire suite à la réception du dossier que vous m'avez fait parvenir, j'ai l'honneur de vous informer que je procède au renouvellement de l'inscription au répertoire départemental des structures d'accueil, sous le numéro 21, du centre d'hébergement « **Lionel Terray** » à **Clécy**, jusqu'au **6 mars 2023**.

La capacité du centre d'hébergement est de 122 couchages. Je vous rappelle que seuls des enfants âgés d'au moins six ans peuvent être accueillis dans vos locaux. Par ailleurs, je vous informe que votre centre peut, jusqu'à cette date, accueillir sous tente des élèves ~~âgés d'au moins six ans~~.

Pour le cas où des travaux seraient réalisés avant l'échéance du 6 mars 2023, une nouvelle demande d'inscription devrait être effectuée auprès de mes services.

Par ailleurs, l'avis favorable de la commission de sécurité concernant le centre est valable jusqu'au 22 octobre 2022. **Je vous demande de bien vouloir me faire parvenir le nouvel avis dès qu'il sera en votre possession.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Mathias BOUVIER